

**Nombre de Conseillers****en exercice : 12****Présents : 11****Absents : 1****Procurations : 0****Votants : 11**

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 18H**

**L'an deux mille vingt-cinq**

Le QUINZE DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 9/12/2025

**PRESENTS** : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, GIRARD Yves, DOUTRE Myriam, RAYMOND Pierre Emmanuel, MARTIN M-Dominique, LEBRETON Davide, CAGNINACCI Isabelle.

**Absents non excusés** : Mme CORBEL Sandrine

**Secrétaire** : SABAYROU Francine.

Monsieur le Maire fait l'appel pour vérifier le quorum et informe des procurations en cours pour cette séance. Mr COASSIN Ottorino est absent au moment de l'appel nominal, il arrive avant le début de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire déclare la séance ouverte, rappelant que les portables doivent être éteints et que la séance est enregistrée sous la forme audio.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29/09/2025.**

Mr le Maire met à l'approbation des membres présents et représentés légalement le PV du dernier conseil municipal qui est approuvé selon les modalités de vote suivantes :

CONTRE 3 (Mme Doutre , Mme Cagninacci, Mr Girard).

POUR 8

**Ordre du Jour de la séance :**

**Pour décision :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29/09/2025
- Compte rendu de délégation du Maire dans le cadre de la fongibilité des crédits en investissement (décisions modificatives n°3, 4, 5, 6).

**Pour décision :**

1. Augmentation de crédits dans le cadre de l'opération effacement des réseaux éclairage public sur la RD37 Avenue des écoles pour intégrer le coût du matériel EP.
2. Virements de crédits chapitre frais de personnel
3. Délibération instituant et fixant les conditions d'exercice du temps partiel
4. Ouverture du poste d'Attaché principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
5. Renouvellement du bail précaire au profit de la Sté Acute Games
6. Ouverture des crédits en investissement avant le vote du BP 2026

**Pour information :**

- Décision de rejet du TA – requête en annulation de la délibération 2023-24
- Compte rendu des chantiers de travaux sur la Commune (RD37, City stade, gros travaux électriques sur bâtiments communaux)
- Date des vœux à la population
- Réponses aux questions orales du 29/09/25

**Questions orales**

**COMPTE RENDU DE DELEGATION DANS LE CADRE DES DECISIONS MODIFICATIVES PRISES SELON LE PRINCIPE DE FONGIBILITE DES CREDITS M57.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération prise en date du 7/04/2025 lors du vote du budget primitif 2025, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles tant en fonctionnement qu'en investissement.

La DM N° 3 concerne un virement de crédit pour assurer le remboursement des échéances d'emprunt pour 2025, à savoir :

Section d'investissement :

Article D 2181 opération 342 : - 5000 €

Article D 1641 capital emprunts : + 5000 €

La DM N°4 concerne un virement de crédit pour assurer le remboursement d'une taxe d'aménagement suite à un recours sur un permis de construire, à savoir :

Section d'investissement :

Article D 2181-345 immobilisation corporelles : - 1 480.00 €

Article D 10226 remb taxe d'aménagement : + 1 480.00 €

La DM N°5 concerne un virement de crédit pour assurer les dépenses liées à la finalisation de l'opération « Caches containers » et l'achat de matériel informatique aux normes windows 11.

Section d'investissement :

Article D 2181-331 aménagement city stade : - 10 200.00 €

Article D 2181-345 Embellissement RD37 caches containers : + 6 000.00 €

Article D 2183-230 Acquisition matériel : + 4 200.00 €

Article R 13251-331 Aménagement City Stade - 3 492.00 €

Article R 13251-345 Embellissement RD 37 caches containers + 3 492.00 €

La DM N°6 concerne un virement de crédits pour finaliser les travaux électriques sur bureaux et l'achat de matériel informatique (modification d'imputation) :

Section d'investissement :

Article D 2181-344 tvx gros travaux électriques bureaux - 16 000.00 €

Article D 2135-344 tvx gros travaux électriques bureaux + 16 000.00 €

Article D 2188- 230 acquisition de matériel - 700.00 €

Article D 2183-230 acquisition matériel informatique + 700.00 €

**Le conseil municipal ouï le compte rendu de Mr le Maire et prend acte des décisions budgétaires modificatives n°3-4-5-6.**

*Un débat s'engage sur l'opération de mise en place de cache containers dans le cœur du village :*

*- la date de réalisation de la mise en place, et le lieu d'installation,*

*- le modèle choisi pour les caches containers*

En raison de débats houleux et du comportement d'un des conseillers municipaux, Mr le Maire souhaite interrompre la séance à 18h11, puis reprend la séance.

**AUGMENTATION DE CREDITS DANS LE CADRE DE L'OPERATION EFFACEMENT DES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA RD37 Avenue des écoles POUR INTEGRER LE COUT DU MATERIEL**

Mr le Maire informe les membres présents qu'il convient, suite aux travaux d'effacement réseau sur la RD 37, de procéder à la rénovation de l'Eclairage public sur cette avenue.

Il demande de procéder à une augmentation de crédits sur cette opération qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Syaden.

**DM 8 : Ouverture de crédits pour les travaux EP sur le RD 37.**

D21538 - opération 340 Effacement réseau RD 37 + 16 400.00 €

R13251- opération 340 Effacement réseau RD 37 + 16 400.00 €

**Accord à l'unanimité des membres présents.**

### **VIREMENT DE CREDITS AU CHAPITRE FRAIS DE PERSONNEL DM 7.**

Mr le Maire informe les membres présents qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires pour finaliser les dépenses de personnel, suite aux frais de remplacement des agents malades par le biais de la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion Aude.

D 6218 autres personnels extérieurs + 30 000.00 €

D 633 rémunération autres organismes + 313.00 €

D 6450 charges de sécurité sociale/ prévoyance - 30 313.00 €

**Accord à l'unanimité des membres présents.**

### **DELIBERATION INSTITUANT ET FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DU TEMPS**

#### **PARTIEL**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément aux articles L.612-1 à L.612-8 du Code général de la fonction publique, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial. Ce dernier a donné un avis favorable le 13/11/2025.

Le Maire propose à l'assemblée d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application dont il donne lecture.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- D'adopter les modalités ainsi devant proposées.
- Dit qu'elles prendront effet à compter du 1/01/2026
- Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

### **DELIBERATION DECIDENT LA CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL A COMPTER DU 1/01/2026.**

Le Maire expose que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre de la promotion interne, l'agent nommé sur le poste d'attaché territorial, faisant fonction de Secrétaire Général de Mairie, peut être inscrit sur la liste d'aptitude d'attaché principal à effet du 01/01/2026.

Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'attaché principal, à temps complet à compter du 01/01/2026.

*Un débat s'engage :*

*- sur la pertinence de créer le poste d'attaché principal dans une commune de moins de 2 000 habitants selon Mme Cagninacci ;*

*- sur le coût de cet avancement de grade, de l'ordre de 5 000 € par an, selon Mr Girard,*

*- Mme Doutré s'étonne que cet avancement « arrive maintenant alors que la nouvelle équipe municipale aurait pu mettre à plat la gestion du personnel »*

*- Mr Girard se demande ce qui est récompensé dans la nomination au grade d'attaché principal ; quels sont les services rendus à qui et en remerciement de quoi ?*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- la création d'un poste d'attaché principal à temps complet avec effet au 01/01/2026.

- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- Mr le Maire est chargé de toutes les démarches se rattachant à cette décision.

**MODALITES DE VOTE : POUR 8 CONTRE 1 (Mr Girard)  
ABSTENTION 2 (Mmes Doutré et Cagninacci).**

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL PRECAIRE AU PROFIT DE LA STE ACUTE GAMES.**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de renouvellement du bail précaire qu'il a reçue de la part du dirigeant de la Sté ACUTE GAMES, pour le local situé aux anciennes écoles.

Ce renouvellement concerne la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 30/10/2026, soit une période d'un an.

Mr le Maire rappelle l'intérêt pour la Commune d'avoir un revenu supplémentaire et propose au conseil municipal de renouveler ce bail précaire, et d'en fixer le loyer à 300 € mensuel.

Conformément aux souhaits de plusieurs conseillers municipaux, des travaux ont été engagés pour la création des compteurs individuels pour l'électricité, afin que la consommation électrique soit à la charge du locataire à l'issue des travaux.

**Le conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- ACCEPTE le principe du renouvellement du bail précaire, au profit de la Sté Acute Games représentée par Mr Montani, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.
- FIXE le prix de cette location à 300 € mensuel, les charges d'électricité et de télécommunications seront à la charge du locataire,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail précaire à venir et tout document se rattachant à cette décision, notamment budgétaire.

*Mme Doutré demande quand seront opérationnels les compteurs individuels ? Mr Canovas répond que le consuel doit passer. Elle suggère que cela soit spécifié sur le bail.*

*Mr Girard évoque des longueurs dans la gestion de ce dossier.*

**Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2026- Budget Principal**

**RAPPORT DU MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et EPCI peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2026 :

**Budget Principal**

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	VOTE BP ET DM 2025	1/4 CREDITS POUR 2026
20		<b>Immobilisations incorporelles</b>		
204		<b>Subventions d'équipement versées</b>		
	204182	Effacement Réseau RD 37 T1	42 600.00 €	10 650.00 €
21		<b>Immobilisations corporelles</b>		
	2183	Matériel informatique	4 900.00 €	1 225.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	9 220.00 €	2 305.00 €
	2118	Aménagement RD37 Tranche 1/2	270 000.00 €	67 500.00 €
	2118	Aménagement RD 37 Tranche 3/4	404 483.00 €	101 120.00 €
	21538	Effacement Réseau RD37 T1	55 916.00 €	13 979.00 €
	2135	Installations agencements protect°foudre	31 752.00 €	7 938.00 €
	2181	Installations générales protect°foudre	24 000.00 €	6 000.00 €
	21538	Travaux sur réseaux EP Lot Alaric Pyrénées	30 618.00 €	7 654.00 €
	2135	Gros travaux électriques s/ bâtiments comm	16 000.00 €	4 000.00 €
	2181	Embellissement RD37 Containers	34 520.00 €	8 630.00 €
23		<b>Immobilisations en cours</b>		
		<b>TOTAL</b>	<b>924 009.00 €</b>	<b>231 001.00 €</b>

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir en délibérer et le cas échéant :

- D'approuver cette proposition.

Le conseil municipal ouï le rapport ci devant présenté et autorise, les membres présents et représentés légalement, l'ouverture des crédits des programmes ci devant présentés.

Modalités de votes : **POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTIONS 3 (Girard, Doutré Cagninacci)**

## **POUR INFORMATION**

### **- Décision de rejet du Tribunal administratif concernant la requête en annulation de la délibération 2023-24.**

Mr le maire informe les membres présents du rejet de la requête de Mr Girard, déposée par Mr Girard devant le Tribunal Administratif, concernant l'annulation de la délibération adoptée le 16/06/23, modifiant le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Il dispose de 2 mois pour faire appel de cette décision.

Mr le Maire fait remarquer que cette procédure a coûté 1500 € à la Commune.

Mr donne lecture d'un extrait du jugement, à savoir : « les dispositions de l'article L2121-19 du code général de collectivités ne confèrent pas le droit aux élus d'instaurer un débat contradictoire dans le cadre des questions orales, en permettant aux conseillers municipaux d'intervenir à plusieurs reprises sur chaque question posée ».

### **- Compte rendu des chantiers de travaux sur la commune (RD 37 et City Stade).**

Mr Canovas informe que les travaux du City stade sont terminés depuis fin octobre avec une levée des réserves au 15 novembre.

Les travaux sur l'Avenue des écoles :

- concernant l'effacement réseau initié par le Syaden, les travaux seront terminés au 20 décembre, pour une mise en service début Mars 2026.
- concernant les travaux de voirie, seconde tranche, ils débiteront le 6 janvier pour finir en Mars 2026.
- enfin les travaux électriques dans les bâtiments communaux sont toujours en cours tant pour les hangars enclos du château que pour les bureaux, avenue des écoles.

### **- dates de vœux :**

\* au personnel le mercredi 17 décembre en mairie à 18h.

\* à la population le samedi 10 janvier 2026.

## **Réponses aux questions orales du précédent conseil municipal.**

### **Question n°1 :**

*Quel serait le prix de cession que proposerait la municipalité pour les parcelles et biens répertoriés en lot principal composé de AB 1- 2 et AA 6-7- et 9 et en lot accessoire AA 8- 11- 12-13 et 14 et AE 2 - 9*

### **Réponse du Maire :**

Jusqu'à ce jour, la vente des parcelles dont la commune est propriétaire, parmi celles citées par Mr Girard, n'a pas été envisagée et donc aucune démarche n'a été entreprise pour les faire évaluer ; Mr le maire souligne que seulement 6 parcelles sont propriété de la Commune.

### **Question n°2 :**

*Le chantier de construction du RAM a été émaillé d'un grand nombre d'erreurs qui ont amené le conseil à céder plus d'espace qu'initialement convenu.*

*A ce jour, il semble que la fréquentation de cet équipement coûteux est bien en dessous des prévisions qui justifiaient à peine le projet initial. Qu'en est-il de la fréquentation dont le maire s'était engagé à rendre compte ?*

### **Réponse du Maire :**

Il est faux de dire que « le chantier de construction du RAM a été émaillé d'un grand d'erreur ». Baser une question orale sur un mensonge, montre bien l'état d'esprit de celui qui la pose.

Effectivement, une erreur s'est produite lors de la réalisation des fondations, l'entreprise prestataire a décalé celles-ci au-delà du relevé du géomètre. Il a fallu céder 6 m2, voté en conseil municipal du 26/06/23.

C'est le seul aléa qu'a connu ce dossier.

Je rappelle que le fonctionnement de cette structure dépend de l'Agglo et plus particulièrement le CIAS, avec lequel j'ai pris attache et qui m'a communiqué les éléments suivants :

« Le RPE du minervois organise habituellement des ateliers sur l'antenne de Malves les Lundis, mardis, mercredis et vendredis matin ; l'animateur du RPE intervient sur l'antenne de Peyriac Minervois les jeudis matins.

En moyenne, sur ces ateliers sont présentes entre 3 et 4 assistantes maternelles, ce qui représente environ 9 à 10 enfants accueillis par atelier.

Actuellement, l'animateur étant en arrêt maladie, nous pallions à son absence avec la mise en place d'un atelier les mardis matins sur Malves, animés par la responsable du RPE de Badens, sur lequel sont accueillis en moyenne 6 assistantes maternelles et 14 enfants.

L'animateur du RPE prenant la retraite au 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes en cours de recrutement pour son remplaçant.

Nous espérons une reprise à la normale des activités de cette structure dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2026. »

#### **QUESTIONS ORALES DE Mme DOUTRE.**

**1/ Mme Doutré demande des détails sur l'emplacement des caches containers dans le village.**

*Mr Canovas énumère les emplacements dans le cœur du village.*

**2/ Mme Doutré demande si l'opération des jeux dans le parc qui a coûté 10 000 e se fera t'elle ?**

Mr le Maire précise que l'étude pour 2025 n'a pas coûté 10 000 e et qu'en raison du manque de participation auprès de la population le projet est en sommeil ; l'architecte pourra revenir animer ce projet avec la prochaine équipe.

La séance est levée à 18h53.

**Le Secrétaire**  
**F.SABAYROU**

**Le Maire**  
**R.POMMIES**

**CANOVAS**

**COASSIN**

**GARCES**

**GIRARD**

**DOUTRE**

**CORBEL**

**RAYMOND**

**MARTIN**

**CAGNINACCI**

**LE BRETON**